



Règlementation de la recherche en France

En France, les différents types de recherche sont régis par 3 textes différents :

- la transposition de la directive Européenne 2001/20/CE relative aux essais cliniques de médicaments a été l'occasion d'une profonde réforme de l'encadrement juridique de la recherche biomédicale.

Pour l'essentiel, la loi 2006-450 du 9 Août 2004, complétée par le décret du 26 Avril 2006 et une panoplie d'arrêtés, vient se substituer à la loi Huriet-Sérusclat du 20 décembre 1988.

Parmi les innovations, notons la distinction entre 3 grandes catégories de recherche :

les recherches « biomédicales », les recherches « portant sur les soins courants » et les recherches « non-interventionnelles ».

- La loi 2004-800 du 6 Août 2004 relative à la bioéthique a modifié les lois dites de bioéthique de 1994.

- La loi 2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel a modifié la loi de 1978 portant sur l'informatique, les fichiers et les libertés.

Ces textes peuvent être retrouvés :

- directement sur le site : <http://www.recherche-biomedicale.sante.gouv.fr>

- via le site de la DIRC SO OM : <http://www.dirc-soom.fr>